




COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 
ID : 073-217300672-20221003-2022D053-DE

N°2022D053

SÉANCE DU 3 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET-Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT-Gauthier SCHNEIDER-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représenté : Marcel BERTINO donne procuration à Yannick MILLERET

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2022

Secrétaire de séance : Sindy JACQUET.

AMÉNAGEMENTS DE SURFACES ET DE SÉCURITÉ SECTEUR RUES DE LA POSTE ET DU COLOMBIER - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2023

Madame le maire rappelle que conjointement avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Bugeon qui procède à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que le renouvellement du réseau eau potable, la commune de la Chambre souhaite réaménager la rue du Colombier afin de sécuriser les piétons et proposer aux riverains un plus grand nombre de places de stationnement.

L'objectif de ces réalisations est avant tout sécuritaire afin de réduire la vitesse, les travaux consistent à :

- Assurer un gabarit permettant la giration des bus scolaires,
- Accentuer la voie à sens unique,
- Créer un cheminement piéton sécurisé depuis l'école,
- Créer des stationnements le long des terrains de tennis.

Madame le maire :

- Rappelle les coûts d'aménagements de surface à charge de la commune pour la totalité de l'opération, soit 142 947,40 € HT

- Indique qu'un soutien financier peut être sollicité auprès du conseil départemental ;

Aussi :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements de surfaces et de sécurité pour un montant estimé à 142 947,40 € HT,
- **CONFIRME** l'engagement à réaliser ces travaux d'aménagement de surfaces dans le cadre d'une mutualisation de travaux de réseaux avec le SIEPAB,
- **CERTIFIE** que ces travaux portent sur des voies communales ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20221003-2022D053-DE

- **SOLLICITE** du Département dans le cadre du FDEC, une subvention la plus élevée possible pour les travaux d'aménagements de surface et sécurité estimé à 142 947,40 € HT,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,
- **DEMANDE** l'autorisation de démarrage anticipé des travaux prévus en mars 2023
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires au projet.

Le maire , Mathilde SONZOGNI

